EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles du Nord

Arrivée du steamer Evening Star

Affaires militaires—Grands plans de campagne des armées fédérales—Situation à Knoxville—Guérillas sur le Mississippi—Vote du bill de confiscation par la Chambre—Terrible accident à Washington—Un train chargé de soldats tombe au travers du long pont dans le Potomac—Nouvelles d'Europe.—Marchés de New-York.

Par l'arrivée du steamer *Evening Star* nous avons reçu nos journaux de New-York jusqu'au 6 au soir. Voici les nouvelles que nous trouvons dans les journaux du 6 :

Dans la Virginie occidentale, un combat était imminent jeudi soir. Les troupes fédérales lancées à la suite de *Rosser* l'ont rejoint au gué voisin de Moorefield, comté de Hardy. Les Confédérés faisaient mine de disputer le passage et l'artillerie avait commencé à engager le feu. Des bruits répandus hier assuraient que l'engagement s'était terminé par une victoire complète des forces du Nord ; mais nous sommes sans renseignements officiels à l'heure où nous écrivons.

La réapparition des guérillas sur les bords du Mississipi est confirmée. Les lettres et les dépêches du Sud Ouest sont pleines du récit de leurs attaques multipliées sur les bateaux à vapeur, aussi bien que contre les détachements isolés et les partis de fourrageurs envoyés dans l'intérieur. Le 23 janvier, le steamer *Q. Lloyd* a dû essuyer un feu nourri à White River, sans cependant être sérieusement endommagé. Presque tous les bâtiments montant ou descendant le fleuve ont été de même attaqués dans ces derniers temps. Trois canonnières envoyées pour disperser une troupe de guérillas à Morgan's Bend, ont eu à livrer un combat d'artillerie en règle avant de réduire la batterie ennemie au silence. Le pilote du steamer *Southwestern*, récemment arrivé à Cairo, rapporte qu'un parti de sept fourrageurs, avec neuf chevaux et des charriots, avait quitté le bâtiment dans les environs de Bolivar Landing. A peine débarqués, ils furent tout à coup entourés par les Confédérés, qui s'emparèrent de leur chevaux et de leurs charriots, et les emmenèrent eux-mêmes prisonniers dans l'intérieur.

Le colonel Wolfe, commandant du poste de Lewisburg, a pris une troupe de dix guérilléros, à 10 milles au nord de la ville. Il est parti le 27 pour attaquer Dover où les confédérés se fortifient. Une forte canonnade avait été entendue le 29 de ce côté, mais on ignorait encore le résultat du combat.

Le *Journal* de Louisville annonce que le général Hurlbut a été relevé de son commandement dans le Tennessee occidental, et remplacé par le général Morgan L. Smith.

Dans le Tennessee oriental les confédérés occupent toujours la vallée du French Broad River, et il ne se passe guère de jour sans escarmouche, un engagement de cavalerie ou un combat d'avant-postes. Le général Wilcox a été assez grièvement blessé dans une de ces récentes affaires. Les mouvements futurs de Longstreet sont du reste enveloppés du plus grand mystère. On sait seulement par des prisonniers, qu'il a été renforcé, et l'on croit qu'il a reçu des troupes de Lee et une division de l'armée de Johnston. On avait annoncé que Wheeler était à Maryville et sa présence supposée si près de Knoxville, avait causé une certaine émotion dans cette ville, déjà si surexcitée par les derniers mouvements de Longstreet. Une reconnaissance en force, sous les ordres du colonel Brownlow, a été envoyée dans cette direction par le général Foster, elle a poussé jusqu'à deux milles au delà de Maryville, et est revenue sans avoir rencontré un seul ennemi.

Le *World* se croit en mesure d'annoncer que en outre des mouvements des grandes armées du Potomac et du Tennessee, plusieurs expéditions importantes, et dont quelques-unes se relient à ces mouvements même, ont été résolues par le gouvernement fédéral. Dans le nombre il cite :

1o Une expédition sous le général Hancock, destinée à opérer dans la péninsule virginienne.

2o Une autre sous Burnside ayant pour objet la conquête de la Floride.

3o Un grand envoi de renforts à Newbern et une invasion générale de la Caroline du Nord par les forces unionistes de cette station.

4o Une augmentation considérable de l'armée du général Banks destinée à occuper le Texas et la Louisiane, et de plus à mettre le siège devant Mobile.

5o Une expédition, déjà organisée à Vicksburg, pour conquérir l'Etat du Mississipi.

6o L'envoi de renforts au général Steele pour mettre l'Arkansas à l'abri des attaques des confédérés.

7o Peut être aussi, et suivant la tournure que prendront les événements, une attaque de Charleston par terre, par les troupes du général Gillmore également renforcées.

Il se peut, ajoute le *World*, que d'autres expéditions soient sur le tapis, mais celles-ci seront certainement entreprises au commencement du printemps.

Deux articles publiés simultanément par le *Times* et la *Tribune* donnent d'autre part à entendre que le système des attaques partielles sur les côtes et les frontières extérieures de la confédération va être abandonné, pour faire place à une série d'efforts décisifs vers l'intérieur. On aurait, reconnu que les diversions multipliées n'aboutissent qu'à affaiblir les armées principales, sans que leur succès même aboutisse à des avantages décisifs.

Les chaînes de montagnes qui séparent les Etats rebelles sont—dit la *Tribune*—leurs forteresses naturelles. Y refouler les armées rebelles, par les forces arrivant du bord de la mer, c'est combattre pour elles et non pour nous.

Le département de la marine a reçu avis de la capture de trois coureurs de blocus. Le plus important est le *Laura*, qui venait de New Brunswick avec une cargaison assortie. Les deux autres sont une goëlette et un petit vapeur, qui tentaient de s'échapper des côtes de la Floride avec une centaine de balles de coton.

Une démonstration publique s'organise en l'honneur des régiments de volontaires newyorkais qui, venus en congé dans leurs foyers, sont à la veille de repartir pour le théâtre de la guerre, après avoir renouvelé leur engagement. Le gouverneur Seymour s'associe à la manifestation projetée.

Le Sénat d'Albany vient de légaliser l'emprunt contracté d'exigence par la Cité Impériale pour payer les primes d'enrôlement. Il a en même temps autorisé l'emploi d'une nouvelle somme de quatre millions, pour faciliter la levée du contingent requis par le dernier appel du Président.

Télégrammes.

Forteresse Monroe, 5 février.

Le steamer *Louisa Moor*, arrivé aujourd'hui de Newbern, apporte au général Butler une dépêche du général Palmer, annonçant que les confédérés abandonnent leur projet d'attaque sur Newbern, et opèrent leur retraite.

Washington, 5 février.

Le *Sentinel* de Richmond, de lundi, dit que le commissaire Ould s'est rendu dernièrement à City Point, mais qu'il n'a trouvé là personne qui fût autorisé à renouer avec lui les opérations d'échange des prisonniers.

Le même journal publie les dépêches suivantes :

Mobile, 30 janvier.

Un télégramme de Okolona (Mississippi) annonce que le 12me régiment du Mississippi est entré ce matin à Corinth et s'est emparé d'une quantité considérable d'armes, de munitions, etc. Les Yankees quittaient la ville quand nos troupes y entraient.

Dernières nouvelles.

(Extraits des journaux du 6 au soir de N. York.)

EXPEDITION EN FLORIDE.

Boston, 6 février—Une lettre particulière de Charlotte Harbor, Floride, du 20 janvier, dit qu'un corps de troupes sous le général Woodbury était arrivé à Ponta Rosa avec l'intention d'intercepter les grands envois de bœufs que les Rebelles reçoivent de la Floride, sur le pied de 1500 par semaine.

L'expédition est conduite par le lieutenant Crane, qui était commissaire de l'armée des E. U. pendant la guerre de la Floride et qui y résidait lorsque la Rébellion a commencé, mais qui fut alors obligé de partir à cause de ses sentiments unionistes. Le lieutenant Crane dit qu'il veut prendre le fort Myers, sur la rivière Caloosahatchie, pour en faire un point de ralliement pour les Unionistes aussi bien qu'une base d'opération.

Dîner au général Burnside.

Boston, 6 février—Quelques citoyens distingués ont donné un dîner au général Burnside, à Revere House, hier au soir, sous la présidence de A. H. Bullock, orateur de la Chambre.

ACTE DE CONFISCATION.

Bruit de vote.

(Dépêche spéciale à l'*Evening Post*.)

Washington, 6 février—Quelques uns des amis du président assurent qu'il apposera son veto sur le bill de confiscation, passé hier à la Chambre, s'il lui est adressé par le Congrès. Les Blair sont opposés au bill.

Marchés de New York.

New York, 6 février, au soir—L'or a été plus actif aujourd'hui à 7 pour cent. Le marché du change a été lourd, quant aux opérations, mais le cours est ferme à 17 3 1/4. L'or a aussi été plus actif. Le marché a ouvert à 158 1/8 et à midi, il était ferme à 159 1/2.

Farine—De $7 30 à $8 pour de la bonne à l'extra—Sucre, 14 3/4 pour ce qui de la Nile Orléans et 12 à 13 pour celui de Cuba—Mélasse, ferme à 58 et 60 pour la nouvelle récolte.—Coton, de 83 1/2 à 84 pour le middling.

NOUVELLE ENCORE PLUS RECENTE.

(Télégramme adressé à l'*Abeille*).

Accident sérieux arrivé à un convoi de soldats.

CHUTE D'UN TRAIN DANS LE POTOMAC.

Nous recevons de notre correspondant particulier la dépêche suivante, expédiée à New York, quelques minutes avant le départ de l'*Evening Star* :

Washington 6, 2 heures P. M.

Un train chargé de soldats est tombé du long Pont dans le Potomac.

A bientôt les détails.

Il sera trop tard, ajoute notre correspondant, pour vous envoyer ces détails par ce steamer.

CONGRES DES ETATS-UNIS.

Adoption du bill de confiscation.

La Chambre après avoir refusé de s'ajourner à Lundi, a repris la discussion du bill de confiscation. M. Ashley a proposé d'entendre deux orateurs de chaque opinion, mais de procéder aussitôt au vote du bill.

L'opposition penchait pour l'adoption de cette proposition, mais M. Stevens s'y est opposé en déclarant que la majorité seule pouvait décider de la question. Après plusieurs motions présentées de part et d'autre, la Chambre a décidé qu'on entendrait MM. Blair (du Mississippi) Smith (du Kentucky) et Pruyn (de New York), puis que l'on procéderait au vote.

Après les discours de ces messieurs, le bill a été finalement voté par 81 voix contre 73.

Le bill des taxes a reçu le vote définitif du Sénat, mais avec des modifications qui rendent nécessaire une sanction nouvelle de la Chambre. L'impôt proposé sur le coton a été supprimé, ainsi que l'application rétroactive de la taxe sur les esprits. Celle-ci a en outre été fixée comme suit :

Esprits distillés dans le pays : 60 cts par gallon jusqu'au 1er juillet; 70 cts, du 1er juillet au 1er janvier; 80 cts après le 1er janvier 1865.

Indépendamment de l'agravation des taxes intérieures, la Chambre semble préparer un remaniement en hausse du tarif des douanes. Elle a adopté une résolution qui charge le comité des voies et moyens d'examiner si l'on pourrait élever les droits d'entrée de manière à leur faire produire 120 millions par an, c'est à dire 50 p. c. de plus qu'ils donnent aujourd'hui.

DEFENSES DE WILMINGTON.

Une lettre écrite de l'escadre de blocus devant Wilmington constate que, là aussi, les confédérés déploient une activité extrême. "A les voir travailler à leurs forts—dit cette lettre—on dirait un essaim d'abeilles; et à en juger par les batteries et les fortifications qui surgissent comme par enchantement tout le long de la côte, ils doivent en effet travailler comme des abeilles."

D'autres renseignements ajoutent que le port de Wilmington renferme une véritable flotte de guerre, dont voici l'énumération :

1o—Vaisseau Arctic, commandé par le capitaine Poindexter, et ayant 250 hommes d'équipage ;

2o—Bélier blindé North Carolina, capitaine Moore, portant 4 pièces de 9 et 15 pouces, et 145 hommes d'équipage ;

3o—Bélier blindé Raleigh, capitaine Whitehead, avec le même armement et le même personnel.

4o—Deux petits bâtiments de 20 tonneaux, armés chacun d'un obusier de 6 et de machines infernales à leur avant ;

5o—Trois chaloupes, armées d'obusiers de 6 et une autre portant un obusier de 12.

L'accès du port est défendu par de fortes estacades, à cinq milles au-dessous de la ville, et celle-ci compte une garnison de cinq mille hommes dans les fortifications qui l'environnent.

Les navires qui bravent le blocus dans ces parages vont avoir à déjouer un nouvel et formidable adversaire : le département de la marine y a expédié le steamer *Fort Jackson*, auquel ses excursions d'essai assignent une vitesse de 18 ou 20 milles à l'heure.

Nouvelles d'un jour plus récentes

PAR LA VOIE DE L'OUEST.

Hausse de l'or à New York.—Grande expédition de 70,000 hommes contre Mobile.—Nouvelles de Knoxville et de Chattanooga.

Par l'arrivée du bateau à vapeur *Albert Pearce* de St-Louis nous avons reçu des journaux de cette ville du 8. Nous ne pouvons donner dans cette édition qu'un résumé des nouvelles.

New York, 7 février.—L'or a fermé hier soir à 159 1/2 avec de fortes ventes.

Le *Mercury* assure que l'expédition de Sherman comprend le 16e et le 17e corps, avec 15,000 nègres de Port Hudson, et qu'elle marche sur Jackson, Meridian et Montgomery ou Mobile. Les forces combinées formeront 70,000 hommes.

Chattanooga, 7 février.—Des nouvelles de Dalton indiquent que l'ennemi n'a pas changé essentiellement sa position. Les troupes qui sont à Dalton sont aisées à Mobile appartiennent à la division Walthall.

Le dépôt à Chattanooga a été incendié avec une grande quantité d'uniformes. Une dépêche de Knoxville du 31 dit que la division du colonel Ford a été coupée du gros de l'armée fédérale et que l'on craint pour sa sûreté.

Arrivée du steamer Evening Star.

Le steamer de la malle des Etats Unis Evening Star, cap. W. R. Bell, parti de New York le 6 février, et de la Havane le 12 à 2 heures, est arrivé ce matin dans notre port. Le 13, à 10 h. A. M., il a passé le steamer Karnak allant au nord. L'Evening Star amène un grand nombre de passagers, au nombre desquels une troupe de 35 artistes sous la direction de Frank Rivers. Cette troupe a donné samedi soir à bord une représentation, composée de musique et de danses.

Voici la liste des passagers :

De New York—F N Dunphe, Mme Gardiner Banks, Mr Seaton, Mlle Wilson, Ida Devere, Frank Rivers, Taylor, C Casher, J Sheldings, A H Bohen, G H Howland, S S Kimball, S Brooks, J C Vernard, D Moulton, L Fisher, sa dame et son enfant, G H Sawin, G Westlein, W Wagner, A B Falmier, M Michael, M W Smith, E L Sprout, Paul Tulane, M J Rice, S Slaton, E Gill, Z Choiley, S Soldan, C H Speer, H C Stevens, J S Force, A D Harper, J W Deakan, J Ramillilla, J Bearing, J Sherer, B F Allen, E E Johnston, A Lanfitte jr, A J Levitt, Mme Lidy et sa fille, M Varwick, J Tophoff, J Mulligan, J Mack, M McKenna, W Armstrong, M Gibbons, C E Collins, Mlle Drake, Emma Lee, Mlle C Longley, Mlle E Stickney, Mme M Varreck, E J Batch et sa dame, T B White et sa dame, J J Tyler, S C Hickey, Mlle Julie Mortimer, Mlle Millie Fowler, Clara Fowler, O Maguire, sa dame, son enfant et un domestique, J L Wright et sa dame, J Aldrich et sa dame, Mme Stuart et ses deux filles, S Butterworth et sa dame, Mme E Dart, Mlle Duncan, Mme Katrina, Mlle Southerland, Mme Zanfiette, Mme Leavitt, J G Pettijohn, F N Lawrence, colonel T S Thorpe, E C Billings, S Silverstien, F Goebie, F Leonard, D K Tenny, W E Jones, E Wolf, L L Smith, N Norton, W M Kendall, H Osgood, J Osgood et sa dame, Mary Shaw, Mlle Ettridge, J S Corez, E E Melbot, C K Hawks, sa dame et sa fille, F H Green, J F Tucker, G B Campbell, Macon, S A Brent, Mr Wier et sa dame, S Norres, capitaine d'Homergue, J C Smith, E T Wright, A J Curtis, E Clark, W D Hittler, Mr Mattson, Mr Fellows et 87 passagers d'entrepont.

De la Havane—E M Parker, L C Viamont, N S Combs, Mme Harris, ses enfants et un domestique, Mlle L Dickinson, Mme Mc Laughlin, Mme Kendallcree, G G Kennedy, N C Scovil, S Wheeler, G Gelpi, J J Mora et son enfant, J Fornaret, N W Ford, W A Beecher, A A Parker, B B Childs, Mr Harnell, Mr Edwards et sa dame.

Nouvelles de la Havane.

Nous trouvons dans les journaux de la Havane qui nous sont arrivés par l'*Evening Star* et qui vont jusqu'au 12 février, le bulletin suivant de nouvelles au sujet du Mexique. Ces nouvelles ont été apportées à la Havane par un steamer anglais, parti le 5 de la Vera Cruz :

Mexique.

Le *Diario de la Marina* dit : Bien que les nouvelles reçues par le paquebot anglais soient un peu confuses et contradictoires il n'y a cependant aucun doute sur l'accomplissement de l'intervention française au Mexique. L'occupation de cinq des principaux Etats ; la soumission des plus importantes villes sur cette immense étendue de territoire, Guanajuato, Morelia, San Luis, Zacatecas et Guadalajara, et la dispersion des forces juaristes sous Negrete et Uraga prouvent que la campagne dans l'intérieur est finie.

Notre confrère ne peut voir aucune raison pour douter du résultat final et heureux de l'intervention, bien que le gouvernement de la Régence ne soit pas reconnu dans une portion considérable du pays, bien que l'Etat de Guerrero, à l'extrême Sud, où Alvarez domine en souverain soit aussi indépendant que jamais, et bien encore que les guérillas se montrent souvent sur le front et sur les derrières des interventionistes.

Les dates de la ville de Mexico vont jusqu'au 27 janvier. L'Empire avait été proclamé dans les départements de Queretaro, Michoacan, Guanajuato, San Luis de Potosi, Aguas Calientes, Jalisco, le district de Leon et le territoire de Sierra Gorda. Ces départements, ajoutés à deux qui ont déjà accepté Maximilien, constituent, dit M. Rea Barrena, éditeur de la *Revista*, une majorité considérable du pays en faveur des nouvelles institutions.

Le général Bazaine était attendu à Mexico vers la fin du mois. L'objet de sa visite était, suppose-t-on, une entrevue avec le marquis de Montholon, le nouveau ministre français, qui est arrivé le 6 dans la capitale, avec sa famille.

Les communications entre Mexico et la Vera Cruz sont toujours libres et de gros envois de marchandises sont fréquemment reçus de cette dernière ville.

Les seules forces juaristes qui ont conservé leur organisation sont celles de Porfirio Diaz à Oajaca, et de Doblado et Gonzalez Ortega à Zacatecas. Il paraît que Ortega, sur la réception de la nouvelle de l'occupation d'Aguas Calientes par les interventionistes, a détruit sa grosse artillerie et a rejoint Doblado. On évalue leurs forces réunies à 5000 hommes. Les forces françaises sous le général Castagny étaient tout près.

Mejia a commencé son mouvement sur San Luis de Potosi le 12. La suspension des opérations à Zacatecas est attribuée au fait que Doblado et Ortega sont entrés en négociation avec les interventionistes.

Le général Douay était attendu à San Luis. On organise des gouvernements civils et des forces militaires dans les départements acquis à l'intervention.

Le président Juarez qui, à l'approche de Mejia, avait quitté San Luis avec ses ministres, est arrivé le 28 décembre à Matehuala où Alcade et Negrete l'ont rejoint, le 1er janvier. Il est parti peu de jours après, pour Venegas d'où il s'est dirigé sur Saltillo. Sa famille est à Monterey où il n'a pas paru encore lui-même. Les dernières nouvelles de San Luis, communiquées par Mejia, disent que Juarez est devant Saltillo, avec l'intention d'aller à Monterey si les forces impériales marchent sur la première de ces places. On pensait qu'il se rendrait de Monterey à Ojaca, avec Lerdo de Tijada, son unique ministre. L'*Estafette* du 27 dit que l'ex-président se réfugierait à Durango pour se rendre delà dans un des ports du Pacifique.

Nouvelles d'Europe.

(PAR VOIE TELEGRAPHIQUE.)

Halifax, 5 février.

Voici le résumé des nouvelles apportées par le steamer *Arabia*, parti de Liverpool le 23 et de Queenstown le 24 :

Paris, 21 janvier.—Avant de prendre les rênes du gouvernement, l'archiduc Maximilien attendra le retour de la députation mexicaine qui lui a offert la couronne le 3 octobre, avec le vote des notables mexicains et l'adhésion de certaines villes désignées par l'archiduc, lequel demande que le vote des notables soit ratifié par celui des principales municipalités du Mexique.

La mission de l'expédition française sera terminée pour la mi-janvier.

La députation est attendue en France dans la première quinzaine de février. Elle se rendra immédiatement à Miramar, pour annoncer à l'archiduc son élection.

L'archiduc n'acceptera pas seulement la couronne du Mexique, mais il prendra immédiatement le sceptre et visitera Paris en qualité d'empereur du Mexique.

La *Epoca* de Madrid du 23 annonce que le gouvernement espagnol enverra un ministre au Mexique, aussitôt qu'il aura reçu la notification officielle du couronnement de Maximilien.

Il n'est pas survenu de changement dans la question polonaise.

Un télégramme de Kiel, en date du 21, annonce que, par suite du dégel, les avant-postes danois ont reçu l'ordre de se retirer avant l'arrivée des troupes prussiennes.

On s'attend à ce que les Danois défendent leur pays jusqu'à la dernière extrémité.

Les chambres prussiennes ont désapprouvé la politique suivie par le gouvernement en se séparant des autres Etats allemands.

Londres, 24 janvier.—On assure que la deuxième brigade de l'artillerie royale a reçu l'ordre de s'embarquer pour Copenhague.

Des ordres viennent d'être expédiés de la cité de Londres aux ports commerçants du Levant de n'embarquer aucunes marchandises sur des navires allemands ou danois. On pense que cette, mesure sera généralement adoptée.

Le gouvernement danois s'occupe de contracter en Angleterre un emprunt de 1,280,000 livres sterling en 5 0/0. Le résultat de la négociation n'est pas encore connu.

Les consolidés ferment à 90 7/8 au comptant.

Liverpool, 23 janvier.—Le steamer *Adriatic*, de New York est arrivé ici ce matin. Il a été pris dans les glaces en vue de Terre Neuve et a eu sa poupe endommagée. Il ne s'est pas arrêté à St. Jean, par suite du brouillard et de la neige.

Le marché au coton est plus ferme, mais sans variations. Les céréales sont lourdes et les provisions fermes.

La Bourse de Paris était ferme. La rente à 66 fr. 35 cent.

Département des Travaux Hydrauliques.

Banque du Commerce de la Nlle Orléans, 6 février 1864.

UNE élection de six directeurs de cette compagnie, pour un an, à partir du 1er lundi de mars prochain, aura lieu aux bureaux No 36, rue Dryades, le lundi 7 mars 1864 de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

6 fév—au 7m 2pe — S. E. PERCY, Secrét.

Marchand de groceries en gros ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE C. A. CONWAY,

Vient d'ouvrir un grand établissement au coin des rues Commune et Tchoupitoulas, pour le commerce des groceries en général et les affaires de commission. Il reçoit des consignations par chaque arrivage du Nord et de l'Ouest.

A LOUER.

A LOUER—Le premier étage de la belle bâtisse de l'angle des rues Canal et Carondelet. S'adresser au magasin de DYTER.

AVIS.

LEON COUGET prévient ses amis ainsi que le public qu'il a ouvert un MAGASIN DE VINS, COGNAC et LIQUEURS, au No 31 rue Madison, pour le compte de M. Joseph Forgues. Il vendra du bon vin pour familles à 25 et 30 cts la bouteille.

22 janv—1m

AVIS.

LE soussigné ayant recommencé l'importation de marchandises françaises et d'autres pays d'Europe, a nommé M. JULES LOUVRIES, son agent à la Nouvelle Orléans.

Il espère que ses amis voudront bien continuer leurs faveurs à son représentant ; lui-même étant déjà depuis longtemps favorablement connu de la plupart d'entre eux. L. H. RICHARD,

Antérieurement de la maison Richard, Aldige & Co. 74, rue Canal, au premier.

1fév—1m.

JOHN TOURO, Notaire

No 38, Passage de la Bourse.

S'OCCUPERA des affaires maritimes et commerciales, du règlement des avaries, de la collection des billets et du courtage en général. 14 déc 6m

DIVERS. DIVERS.

200 ONCES quinine et 50 onces morphine,
120 barillets bi-carbonate de soude,
30 boucauts soude (soda ash),
150 balles toile d'emballage,
185 boîtes ferblanc en feuilles IX, IC, &c.,
64 barils sucre en morceaux de N. York,
30 barils sucre en morceaux et en poudre de la Raffinerie "Thomson"
150 caisses sardines à l'huile, 1/2 et 1/4,
4 pipes genièvre de Hollande "Swan"
50 caisses absinthe "E. Pernod" véritable, importée
50 caisses do C. F. Berger do do
50 barils Boyle's Rose whiskey,
30 barils Miller's Bourbon do
100 caisses vermouth "Nolly Pratt & Cie,

A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN,
13 fév—3f No 93 rue Vieille Levée.

Demande de maison à louer.

ON demande à louer pour une institution de Demoiselles un vaste local situé dans le carré de la ville. S'adresser rue Bourbon 15. 15 fév—3 f

MULE VOLÉE.

DANS la nuit de samedi à dimanche une mule noire de bonne taille a été volée à l'écurie de Mr. P. Massard, rue Conti près Remparts. Il sera donné une récompense honnête à la personne qui pourra donner des renseignements sur ce vol. P. MASSARD, rue Royale 181.

15 fév—6f

ALFRED BOULIGNY, Encanteur

Se charge de la vente de toute propriétés foncières ou autres. Bureau, au Merchants & Auctioneers Exchange

16 janv—

Bernard Turpin, ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,

No 93, rue de la Vieille Levée

Entre St Louis et Conti. 16 déc—3m

AVIS AU PUBLIC.

MR. A. BOUTTÉ prévient le public que son bail est expiré. Les personnes qui ont des animaux dans sa savane sont conséquemment priés de venir les retirer dans 30 jours qui suivront cette publication, autrement lesdits animaux seront vendus pour payer les frais.

Jefferson, Gretna, 5 février 1864. 6fév—1m

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres No 137, au No 34 de la même rue, près Douane.

11 déc—3m

Graine de coton pour semence. A VENDRE

EN lots à la convenance des acheteurs, GRAINE DE COTON garantie, de la Pointe Coupée, par J. & J. TARDOS, 42, rue Vieille Levée.

14fév—1m

Divers. Divers.

EN débarquement du navire Guantanamo, de Bordeaux—
4 caisses de sauciesons de Lyon bien frais,
15 do pruneaux secs, diverses grandeurs,
25 do fruits au jus assortis,
10 do fraises do,
15 do fruits à l'eau de vie,
10 do cerises do,
10 meules de Gruyère frais.

A vendre par DUNTZE & Co,
13 fév—3 Encoignure Royale et Conti

EN débarquement du bateau à vapeur Ohio Belle—
100 barils whisky de Cincinnati.

A vendre par FRED AVET & Co,
15 fév rue Vieille Levée, Nos 59 et 61

Alcool.

CENT barils, 93 à 97 degrés,
A vendre par KEARNY & BLOIS,
13fév—3f Rue des Magasins, No 62.

Mme OLYMPE

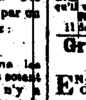

A l'honneur de prévenir sa clientèle de la ville et de la campagne, que son magasin de MODES ET NOUVEAUTÉS sera transféré, au mois de mai prochain, du No 33 de la rue de Chartres au No 125, rue du Canal, entre Carondelet et Baronne.

12 fev—6m

EN débarquement de la barque Guantanamo et à vendre par les soussignés :
100 paniers champagne Fleur de Bouzy et Crémé de Bouzy, en bouteilles et demi bouteilles, de Mer. Doubordes & Fils.
243 caisses vin Eyquem, à Téméri, Larose, Latour, Margaux, &c.
25 balles bouchons, Nos 5 et 2, en sacs de 500 et 1000,

OSCAR SERCIER & CO
11 fév—6 17, rue St Louis

A VENDRE,

1o—Une jolie résidence sur la rue de Pliny à Bayou Road, entre Royale et Conde.

2o—Un grand nombre de terrains, d'un côté, à la Bayou, dans le 3me District.

Pour les termes d'adresser à PAUL E. THÉARD, No 60, rue de la Douane.

12 fév—6

Café Rio.

100 SACS CAFÉ Rio prime,
A vendre par WM J. REID,
13fév—7f Rue des Magasins, No 30

CHARBON CANNEL D'ECOSSE.

Une cargaison de cet excellent charbon pour les salons, est en débarquement au bateau No 20, Premier District, au pied de la rue des Ursulines, et sera livré, dans tous les quartiers de la ville, à raison de $3 50 le baril, pendant le déchargement. A vendre à cet alcoome, à bon marché, du charbon black pour les forges. S'adresser au navire et au No 65 rue St. Charles, de 10 heures à 3 heures. EDMUND M. IVENS.

22 jan—26f

ORDRE FORT IMPORTANT.

QUALITES POUR LE DROIT DE VOTE AUX ELECTIONS.

Quartier-Général du Département du Golfe.

Nouvelle Orléans, 13 février 1864.

ORDRE GENERAL No 24.

I—Tout habitant blanc libre, âgé de vingt et un ans, qui a résidé dans l'Etat douze mois, et six mois dans la paroisse où il se présente pour voter, qui est citoyen des Etats Unis et qui aura prêté le serment prescrit par le Président des Etats Unis dans sa proclamation du 8 décembre 1863, aura le droit de voter dans l'élection des officiers d'Etat le 22 février.

II—Les citoyens de l'Etat qui ont été chassés de chez eux par l'ennemi public à cause de leur dévouement à l'Union, et qui auraient qualité pour voter dans les paroisses auxquelles ils appartiennent, pourront voter dans les precincts d'élection où, pour le temps à venir ils résideraient.

III—Les citoyens de l'Etat qui se sont engagés comme volontaires pour la défense du pays dans l'armée ou la marine et qui ont d'ailleurs qualité pour voter, pourront voter dans les precincts d'élection, où ils se trouveront le jour de l'élection. Et si les exigences du service public empêchent leur présence à un precinct quelconque, alors des commissaires représentant justement les intérêts impliqués dans l'élection, seront nommés pour recevoir leurs votes partout où ils pourront les donner, et pour en faire le retour, ainsi que celui de leurs propres votes, au gouverneur militaire de l'Etat ainsi que cela est prescrit pour les autres commissaires d'élection.

IV—Les commissaires d'élection, dans tous les precincts d'élection, sont autorisés à administrer le serment d'allégeance, ainsi qu'il est prescrit par le Président, à toute personne ayant, d'ailleurs, qualité pour voter, et à enregistrer son nom à la Nouvelle Orléans quand l'enregistrement est requis, ou à le recevoir dans les autres paroisses quand l'enregistrement n'est pas requis, et à toute heure avant la fermeture des polls le jour de l'élection.

V—Les commissaires d'élection dans les diverses paroisses adresseront sans délai les retours des votes donnés au shérif de la paroisse, ainsi que cela est prescrit par la loi, ou en son absence au Maréchal Prévôt qui fera lui-même promptement ses retours au gouverneur militaire de l'Etat.

VI—Les shérifs des diverses paroisses, et en leur absence, les Maréchaux Prévôts veilleront tout spécialement à ce que les polls soient ouverts à l'heure convenable et que de bons juges d'élection et d'autres officiers soient nommés. Il est désirable que toute personne ayant droit de voter, le fasse, mais il est plus important que des votes illégaux et frauduleux ne soient pas reçus.

VII—La situation de la Louisiane n'est pas identique avec la situation d'autres Etats désignés par le président, mais la preuve de loyauté requise par lui comme une base pour la restauration du gouvernement est une équivalente. Pleine occasion a été donnée de pourvoir à la suggestion de toute obligation plus en rapport, s'il est possible, avec la condition de cet Etat, mais il ne paraît pas y avoir d'une générale de sentiment quant à la preuve de loyauté qu'il serait demandé. Le décision que toutes les parties préfèrent la forme prescrite par le président à toute autre que la leur est irrésistible.

Le serment prescrit par le président n'a rien qui ne soit conforme pour ceux qui sont coupables de trahison. Pour tous les autres c'est un simple engagement de persévérer dans leur fidélité au gouvernement. Le serment d'allégeance ne peut être matériellement renforcé ou affaibli par le langage de sa formule, mais il peut être accompagné de telles explications qui doivent connaître au public le sens dans lequel il est administré et reçu. L'allégeance ne peut être plus ou moins qu'une loyauté sans réserve et sans condition.

Le renouvellement d'un serment déjà prêté une fois ou qui est formulé dans un langage extraordinaire, peut bien causer de l'hésitation, mais s'il est identifié avec la restauration d'un gouvernement, dans un temps où les réserves secrètes et mentales ont mis l'intégrité publique et mis en danger la sûreté de la nation, il n'appartient qu'à un patriotisme de mauvais aloi de critiquer la forme ou d'hésiter au renouvellement du serment.

Dans les temps de danger public le gouvernement a le droit de demander une déclaration sans réserve des vues de tous ses administrés et de pourvoir, il est en nécessaire, à une défense opiniâtre contre les crimes de ses ennemis. Ceux qui recherchent sa faveur et sa protection doivent aider à ses justes demandes—l'exemption de toute devoirs et la jouissance de tous les privilèges en même temps est un degré de bonheur plus grand qu'il n'est donné à l'homme de l'avoir dans cette vie. Que le peuple de la Louisiane envisage les choses comme il le sont et base son action politique sur une déclaration de loyauté qui ne puisse être ni méconnue ni mal interprétée. De cela dépend le retour de la paix et de la prospérité publique et particulière.

Par ordre du major général BANKS.
RICHARD B. IRWIN, A. A. Général.

AVET FRERES,

Aux Magasins Bleus

COIN VIEILLE LEVÉE ET BIENVILLE.

REÇOIVENT en ce moment et vendront AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

Un grand assortiment de groceries

—COMPRENANT—

1000 barils FARINE,
1000 caisses BOUGIES,
1000 caisses AMIDON,
500 barils PORC,
250 sacs CAFÉ,
200 boucauts SUCRE,
150 barillets GRAISSE,
150 fréquins BEURRE,
100 barils FEVES,
100 colis SUCRE en pain, écrasé et en poudre,
50 boucauts JAMBONS pa. sés au sucre,
50 barils GRU,
THÉ,
RIZ,
FROMAGE,
BACON,
MAQUEREAUX,
MORUE,
VINS,
LIQUEURS

Et une grande quantité d'AUTRES ARTICLES.

17 janv—au 17 fév

AVIS AUX TAILLEURS ET MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

OUVERTURE DE LA SAISON DE PRINTEMPS.

Ancienne maison MINVIELLE, E. GIRARD & COUTEUX, Success.

encoignure Chartres et Bienville.

Viennent de recevoir un très grand assortiment de
Cachemire en tous genres,
Matière de laine,
Mélangés soie,
Draps zéphire,
Satins de laine,
Grains de poudre,
Mérinos double chaîne,
Draps côtelés,
Bombazines,
Alpacas,
Coutil blanc,
Coutils fantaisie,
Gingas fil bleu,
Piqués pour gilets,
Percalines,
Cotons blanc,
Toiles à revers,
Percales de Chine,
Satinettes,
Jeans,
Cotonnades du pays,
Velours de chasse.
FLANELLES BLANCHES, à carreaux, fantaisie, bleue et rouge et à galettes.
SOIE A COUDRE—Cordonnet pour machines à coudre—boutons soie et laine et toutes les fournitures pour TAILLEURS.

DRAPS ET BOUTONS MILITAIRES.

NOUS invitons les acheteurs de la ville et de la campagne à venir visiter notre stock ; ils trouveront un très bel assortiment et les prix les plus bas du marché.

7fév—1m E. GIRARD & COUTEUX.

J. A. DA ROCHA & CO.

No 4......RUE CHARTRES......No 4

REÇU par le dernier steamer—
Gants Jouvin et Alexandre, pour dames, enfants et messieurs,
Gants soie et fil d'Ecosse,
Rubans pour chapeaux et garnitures,
Corsets pour dames et fillettes,
Boutons pour manchettes,
Boutons de peau d'acier et d'or, &c.
Un grand assortiment d'articles de fantaisie et de nécessités pour dames et enfants.
N'oubliez pas le
No 4 RUE DE CHARTRES

12fév—15f

AVIS.

LE soussigné ayant la procuration de L. H. Richard, de Paris, pour tout ce qui a rapport à la liquidation de l'ancienne maison Richard, Aldige & Co. prévient les personnes qui doivent à la susdite Société qu'elles ne seront déchargées qu'en payant entre les mains de la personne qui sera désignée par MM. Paul et Jules Aldige et par le soussigné. J. LOUVRIES, 76 rue Canal.

1 fév—1m

AVIS.

ARTICLES DE MODES

No 66 rue de la Douane, au 1er.

W. DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles, rubans, ruches, &c. Il est autorisé par MM. Watson Bros et Wm Ryle Jun de New York, fabricants de fleurs artificielles, à recevoir les commandes de gros, au prix de fabrique en y ajoutant 10 pour cent. 20 fév—6m

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR, 201......Rue de Chartres......201 Entre Ste Anne et Dumaine.

TICKET CONSERVATEUR DE L'UNION.

Election, le 22 février 1864.

POUR GOUVERNEUR,
J. Q. A. FELLOWS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
J. M. PELTON.

POUR SECRETAIRE D'ETAT,
Geo. S. LACEY.

POUR AVOCAT-GENERAL,
J. Ad. ROZIER.

POUR AUDITEUR,
JULIAN NEVILLE,

POUR TRESORIER,
JOHN GAUCHE.

SURINTENDANT DE L'EDUCATION PUBLIQUE,
DENNIS CRONAN Jr.

Par une résolution adoptée aujourd'hui, à une réunion d'unionistes conservateurs de la Nouvelle Orléans, ce ticket a été unanimement recommandé, avec confiance dans le succès, aux votants unionistes conservateurs de la Louisiane.

JACOB BARKER, Président.
J. R. G. PITKIN, Secrétaire.
Nlle Orléans, 13 février 1864. 14 février 22

Club Hahn et Destie Du Deuxième District

LE 7 février 1864, à une réunion qui a eu lieu au coin des rues St. Pierre et Chartres, pour l'organisation du dit club, les officiers suivants ont été élus—

Président,
LOUIS CASTINEL.
Vice-Présidents

W. D. Miller,	Chas Lessamont,
Thos. F. Kavanagh,	Edmund P. Gandon,
Thos. Campbell,	F. V. Lacarre,
Xavier Maurer,	A. Montreuil,
Leonard Malone,	J. V. Bel,
Thos. J. Lester,	E. E. Barclay,
Chas. Bellinger,	John Mobery.

Trésorier
John P. Montamat.
Secrétaires
Victor Geruduss, Joseph Gros.

Sur motion de M. W. D. Miller, il a été décidé de nommer un comité pour rédiger des résolutions qui exprimeraient l'opinion du meeting. Le président a nommé MM. W. D. Miller, Chas Campbell et A. Montreuil. Le comité a présenté les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité :

ATTENDU que la Convention Free State a fait choix des honorables Michael Hahn et A. P. Dostie comme représentants de ses idées pour les postes de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane et d'Auditeur des Comptes Publics.

IL EST RESOLU que nous approuvons, de la manière la plus emphatique, le choix de la Convention qui a désigné des messieurs et que nous nous engageons à faire tout nos efforts pour assurer leur élection, car nous croyons qu'elle sera un honneur pour notre cher Etat.

RESOLU que ces procédés soient publiés dans tous les journaux de la ville.

Il y aura meeting tous les MARDIS et tous les VENDREDIS, à 6 heures et demie du soir.

VICTOR GERODIAS, Secrétaire.

12 fév—au 22

Charte de la Première Banque Nationale de la Nlle Orléans.

Département du Trésor,

Bureau du Contrôleur de la Circulation monétaire, Washington, le décembre 1863.

ATTENDU qu'il a été établi, par des preuves satisfaisantes que la Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans, dans la Paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, a été dûment organisée sous l'empire de et conformément à un acte du Congrès, intitulé "Acte pour pourvoir à une circulation monétaire nationale garantie par des bons des Etats Unis et pour pourvoir à la circulation et au rachat de ladite circulation," lequel a été approuvé le 25 février 1863, et que la dite Banque s'est conformée à toutes les réquisitions de la dite loi, réquisitions auxquelles elle devait se conformer avant d'être autorisée à commencer ses opérations de Banque :

Conséquemment, moi, Hugh McCulloch, contrôleur de la circulation monétaire, certifie par les présentes que la dite Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans, Paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, est autorisée à commencer ses opérations de Banque conformément à la loi susdite.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de Bureau, ce le décembre 1863.

HUGH McCULLOCH, Contrôleur de la Circulation monétaire.

14 janv—60

Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans.

CETTE Banque ayant été désignée Dépôt du Gouvernement, commencera les opérations LUNDI PROCHAIN, au local de la Banque, rue du Camp, No 37. Par ordre des Directeurs, A. C. GRAHAM, Caissier.

14 janv—

AVIS.

ON demande UN COMMIS DE PHARMACIE, parlant le français et l'anglais. S'adresser rue du Camp No 270, au Dr. PAULIN.

10 fév—

Drogues et Médicaments.

Le soussigné a acheté les DROGUES, les MEDICAMENTS et les PRODUITS CHIMIQUES de l'ancien établissement de M. H. KENNEDY qui se retire des affaires; il a renouvelé l'assortiment de la manière à l'assortiment de la pharmacie.

M. P. SENAT qui a dirigé si longtemps les affaires de l'établissement et est si bien connu, reste chargé de la direction. Les plus grands soins seront apportés aux prescriptions et aux ordres des Planteurs.

30 jan—1m EDOUARD MONTEUSE.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

Bureau au coin des rues Canal et St Charles.

LA Compagnie assure contre les dangers de la mer et des rivières, contre les pertes et les dommages occasionnés par les incendies, etc., aux plus bas taux courants de primes.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

JOHN J. ADAMS, de la maison Adams & Co.
J. GOLDSTEIN, de la maison G. Toledano, Taconnet & Co.
A. CHIAPELLA.
R. W. OGDEN, de la maison Cusachs & Ogden.
P. DURRIVE, de la maison E. Durrive & Co.
JOS. DEYNOOT.
J. J. FERNANDEZ, de la maison S. Fernandez & Co.
A. COUTIN.
J. H. EIMER, de la maison J. H. Eimer & Co.
P. CAZENAVE.
F. F. GENERES, de la maison Abat & Generes.
P. LOSIT, de la maison Lobit et Charpentier.
C. KOHN.
A. BROUSSEAU, de la maison Brousseau & Co.
J. A. SEIGNOURET.

Divers! Divers!

100 CAISSES de 24 pots pruneaux de choix,
50 caisses do 12 do do
50 paniers champagne Piper Heidsieck véritable,
200 caisses sardines en 1/2 et 1/4 de boîtes, Nantes,
200 caisses raisins de Malaga,
40 caisses homards, huîtres, cornichons et tomates,
30 barils raisins de Corinthe.
50 meules fromage de Gruyère.
500 paniers huile d'olive Bacigalupi et Padesl,
500 livres réglisse Solisano,
200 caisses bouteilles à marasquin et curaçao,
200 caisses petits pois verts de Paris.
100 caisses vins blancs et rouges en 1/2 bouteilles,
25 balles de 15 mille bouchons premiers,
10 caisses vermouth Nolly, Prat & Cie.
A vendre par ANT. LANATA.
9fév—10 9 et 11, rue Jefferson entre Chartres et Levée

—A vendre—

200 BARRIQUES VIN rouge Château Julien Médoc,
50 barriques vin blanc Haut Sauterne,
10 quarts de pipes vins de Porto et Madère,
25 quarts de pipes cognac St Brive,
1500 dames-jeannes de 2 et 3 gallons,
1000 caisses vins blancs et rouges, divers crûs,
75 sacs café Rio prime,
500 caisses morue, par ANT. LANATA
6fév—10f 9 et 11, rue Jefferson, entre Chartres et Levée

Papier peint ! Papier peint !

M. CHRISMAN vend à son magasin, rue de Chartres, encoignure Conti, No 91, un magnifique assortiment de PAPIERS PEINTS, cadres, gravures, glaces, &c. Aussi : Un splendide lot de Valentines, le tout au prix coûtant. E. CHRISMAN.

a3 fév—1m

Avances en argent.

Des avances libérales en argent seront faites sur des marchandises approuvées, consignées à madame MM. SPOFFORD, TILESTON & CO, à New York. WM. J. REID,

14fév Rue des Magasins No 30.

ENGELURES.

REMEDE CERTAIN

Contre les engelures et toutes autres gerçures produites par le froid.

A vendre par GAUDOZ Jne, Pharmacien
16 janv—1m encoignure Orléans et Bourbon

Champagne Heidsieck & Co.

NOUS avons en magasin et à l'avenir recevrons régulièrement un approvisionnement complet de ce vin populaire et justement célèbre.

D. FATJO & CO,
6fév—1m rue Tchoupitoulas, Nos 60, 70 et 72.

AVIS.

LE docteur HUARD, de la Faculté de Médecine de Paris, arrivé depuis peu de France, a l'honneur de faire part aux habitants de la Nouvelle Orléans qu'il se rendra, avec empressement, à tous les appels qui lui seront adressés chez son oncle, M. le Dr Lambert, 115 rue Royale, entre St Louis et Toulouse, où il a établi, temporairement, son domicile.

Le docteur HUARD sollicite une faible part de patronage public.

Consultations :—Tous les jours, de midi à une heure. Les pauvres recevront des avis gratuits. 11 fév—10

LAFARGE HOUSE

HOTEL DE PREMIERE CLASSE,

673............Broadway............673

NEW-YORK.

250 grandes chambres et chambres à coucher—Table d'hôte—Cuisine française.—A. LACHENMEYER, propriétaire, ex-propriétaire de l'hôtel d'Orléans à la Nlle Orléans—N. B. On y parle le français, l'espagnol, l'allemand et l'anglais. 16 déc—6m

Champagne

PIPER HEIDSIECK !

LE soussigné a pris des arrangements avec les agents de New York de CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK, dont la supériorité est reconnue par tous les amateurs, et il aura constamment en magasin de ce Champagne.

T. BAILLY BLANCHARD Jr,
5 fév—6m 37, Vieille Levée

VAPEURS, NAVIRES, &c.

POUR NEW-YORK et la HAVANE

Départ SAMEDI, 20 fév. ier, à 8 heures du matin.

Le beau steamer EVENING STAR, commandant Wm. R. Bell, quittera son warf en face de la Place Jackson. Pour fret ou passage, (emménagements incomparables) s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER.

Tickets (pour tout le voyage) pour l'Angleterre et le Continent, par la ligne des steamers d'Inman, partant de New York, délivrés par

ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 66

26 janv au 29f

POUR NEW YORK, via la Havane.

Départ, le 25 février 1864, à 8 h. du matin.

POUR NEW YORK et la HAVANE—Le beau steamer de première classe MATANZAS, Wm Liesegang, commandant, partira ainsi qu'il est dit plus haut, de son wharf, au pied de la rue St. Joseph, 1er district, et ne touchera à la Havane que pour débarquer les passagers et les malles.

Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser aux agents,

AVENDANO FRERES.
16 fév— rue de la Commune No 116

Paquebot pour le Bayou Lafourche Deux fois par semaine.

Le beau bateau neuf FAWN capitaine W. R. Greathouse, Leo Raybi premier commis, et Joseph Wiener second commis, partira de la Nlle Orléans pour Thibodeauxville, Donaldsonville, Napoleonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte, MERCREDI à midi et SAMEDI, à 5 heures P. M.—Les passagers et les expéditeurs auront soin de se pourvoir de passeports et de permis des autorités.

Le capitaine, M. Gwartney sera au débarcadère, au pied de la rue Conti, pour recevoir le fret, pendant l'absence du bateau. Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à bord ou à

JOHN L. TITUS agent au coin des rues Vieille Levée et Bienville

22janv—1m

Départs les MARDIS à 11 h. A. M. et VENDREDIS à 4 h. P. M.

PAQUEBOT POUR LE BAYOU LAFOURCHE—Deux fois par semaine—Le beau bateau neuf BELLE CREOLE, capitaine Webster Long, commis Jno. A. Farrell, partira de la N. Orléans pour Thibodeaux, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte, les MARDIS et VENDREDIS.

Les passagers devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer et les expéditeurs de marchandises aussi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à LEVY & DIETER, No 47, rue Carondelet.

Un commis se tiendra sur la Levée au pied de la rue Bienville pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau.

Pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Samuel Ayres, R. M. Mellon, commis, partira tous les [illegible] MARDIS et SAMEDIS à 5 heures du soir [illegible] les ports de BATON ROUGE [illegible] LUNDIS et JEUDIS à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. G. KETTERTON [illegible] ou à JOHN L. TITUS, Vieille Levée et Bienville.

Le Black Hawk ira désormais (des réglement) [illegible].

Un commis sera sur la levée [illegible] pour recevoir le fret [illegible].

POUR BATON ROUGE.

Paquebot régulier pour Baton Rouge—Le magnifique bateau à vapeur NEW ORLEANS, capitaine A. May partira de la N. Orléans tous les SAMEDIS et MARDIS, à 5 heures P. M. et de Baton Rouge, [illegible] tous les LUNDIS et JEUDIS à 8 heures du matin.

[illegible]

A. BRITTON, Bourse No 2.

Il y aura le jour du départ un commis sur la Levée pour recevoir le fret.

POUR BATON ROUGE

Le magnifique paquebot régulier MITTIE, capitaine [illegible], partira de la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.; partira de Baton Rouge tous les LUNDIS et JEUDIS à 8 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant d'embarquer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à G. W. GRAHAM & CO. Agents.

Paquebot pour Baton Rouge.

Départ, les VENDREDIS et les LUNDIS, à 5 heures de l'après-midi.

Paquebot régulier semi-hebdomadaire pour Baton Rouge—Le beau bateau à vapeur JENNIE ROGERS [illegible], partira de la Nouvelle Orléans, pour Baton Rouge et les ports intermédiaires [illegible] A. BRITTON.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis avant de venir ou d'envoyer des marchandises à bord.

Jour de départ, LUNDI, à 5 heures P. M. et VENDREDI, à 10 heures A. M.

Pour PORT HUDSON et BATON ROUGE.—Le bateau à vapeur H. RUSSELL [illegible], partira [illegible].

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de permis et de passeports [illegible]. E. CONERY, rue Gravier No 31.

Un commis se trouvera sur la Levée au pied de la rue de la Douane, à 9 heures du matin. 4 fév—1m

Jour de départ, les JEUDI à 9 heures A. M.

POUR LA COTE, au dessous de la ville.—Le bateau à vapeur NEBRASKA, capitaine J. Choute, partira tous les jeudis à 9 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à M. Firmin Martin, rue Vieille Levée, No 165. On reçoit le fret au pied de la rue Canal. Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de venir ou d'envoyer des marchandises à bord. 5 fév—1m

POUR VERA CRUZ, direct.

La belle barque américaine ANNIE W. LEWIS, du port de 800 tonneaux, J. E. Lombard capitaine, ayant de beaux emménagements pour passagers, partira positivement pour la susdite place mercredi 17 février. Pour balance de fret et passage, s'adresser à JOURDAN & DUPUIS, 25, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, chambre No 12 au premier.

5 fév—au17

Pour Matamoros.

La goëlette mexicaine ANITA, capitaine Guerrero, ayant tout son chargement, partira sans délai pour Matamoros.

Huit passagers pourront être accommodés dans sa belle cabine.

Pour passage s'adresser à AVENDANO FRERES, Agents,
15 fév—6 116 rue de la Commune

POUR LA HAVANE.—Départ le 18 février—La goëlette fine voilière E. G. KNIGHT, capitaine Hewes, ayant une forte portion de sa cargaison engagée, partira pour le dit port. Pour balance de fret ou passage, ayant des emménagements supérieurs de premier et de second district, ou chez S. FERNANDEZ & CO, 125, Vieille Levée.

11fév—

POUR NEW YORK.

Le brick JOHN SHERWOOD, premiere classe, capitaine Smith, prend un chargement et partira pour New York. Pour reste du fret, s'adresser à WM. J. REID, rue des Magasins No 30.

PERDUS.

DEUX certificats de la Banque d'Amérique, No 54, pour 30 actions et No 76 pour 30 actions de ladite banque. Il a été fait à la banque demande de deux nouveaux certificats en mon nom. ALFRED KEARNEY,

22 janv—60 rue des Magasins No 62

Le steamer EVENING STAR, capitaine Bell, arrivé de New York, est en débarquement à son quai, en face de la Place Jackson. Les consignataires sont priés de venir réclamer leur compte de fret à notre bureau, et de recevoir leurs marchandises sur la Levée, car si elles ne sont pas enlevées, toutes marchandises non enlevées avant le coucher du soleil seront emmagasinées à leurs risques et frais.

ELLIOTT & McKEEVER, agents,
15 fév—27 Rue Gravier, No 66.

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,

Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon

Chambres garnies pour habitants.

Salons pour noces et repas de famille

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en adjoignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement, eux et leurs familles. 8mai—au15

100 paniers Champagne PIPER HEIDSIECK,

En débarquement du steamer Créole,
100 paniers même vin, attendus par le navire Almonor, de New York. A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr,
5 fév—15f 37, Vieille Levée

ROUES.

A VENDRE, cinq paires d'excellentes roues pour le transport de bois de construction, à bandes de neuf pieds de diamètre et cinq pouces de large, essieu, en fer battu recourbé, vis, crochets, &c. au complet, pour attelage de bœufs. EDMUND M. IVENS,
1r fév—12f Rue St Charles, No 53.

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c

41......Vieille Levée......41

NOUVELLE ORLEANS. 19 nov—6m

DIVERS.

30 BARRIQUES VIN ROUGE MÉDOC,
45 " " Pauillac,
60 " " St. Julien,
100 " " 1861,
200 " " ordinaire,
40 " vin blanc Sauterne,
20 1/4 " "
200 caisses 12 bouteilles
50 " 24 1/2 "
1200 " 12 " vin rouge St. Julien,
10 quarts cognac Sutton 1851,
10 octaves " Otard,
20 barils vieux sherry.—A vendre par
18nov—3m E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41, rue Vieille Levée.

Nouvelle Orléans, 19 novembre 1863. 19 nov—3m

Grocerie à vendre.

A vendre une grocerie située dans le meilleur quartier de la ville, pour le détail en gros et le détail.

S'adresser au bureau de l'Abeille. 15fév—6f

J. PIFFAUT.

A l'honneur de prévenir le public qu'il continue à accorder et à réparer les pianos et les orgues d'église, comme par le passé. On le trouve tous les jours, rue d'Espagne, No 90, 3me district, ou chez M. Dubosq, encoignure Royale et St. Louis. 30 déc—6m

---

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut.—Attendu que W. [illegible] T. Hepp ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, et ayant adressé au greffe de cette Cour une demande [illegible] conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 10 mars 1855, qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, de produire et avoir droit à la propriété ci-après décrite, et à montrer cause, s'il y en a, pourquoi la vente [illegible] et le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit le [illegible] jour de décembre de l'année 1863, en vertu d'un ordre de cette Cour rendu le [illegible] jour d'octobre de l'année 1863, dans l'affaire Eugène Robbereau & Co. vs. William E. Leverich, No [illegible] du docket de cette Cour, à laquelle vente ledit William T. Hepp s'est rendu acquéreur pour le prix de six mille piastres ($6000).

Description de la Propriété d'après le transfert Judiciaire, savoir :

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Annonciation, Delord, Prieur et Poeyfarre et désignés par les Nos Deux et Trois suivant plan portant le No 13 déposé en l'étude de G. R. Stringer, autrefois notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant mesure américaine, chacun, vingt pieds au pouce et six lignes de face à la rue de l'Annonciation, sur une profondeur de soixante dix-sept pieds cinq pouces, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations comprennent deux maisons en briques à deux étages avec attiques, couvertes en ardoises, ayant chacune sur le rez-de-chaussée, de deux chambres avec foyers et vestibule au corridor au premier et dans l'attique deux chambres avec foyers—De la cuisine et briques, à deux étages couvertes en ardoise ayant chacune deux chambres avec foyers. [illegible]

Les maisons portent les Nos 11 et 13 sur la rue de l'Annonciation.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de E. J. Walsh, par acte au rapport du dit notaire Stringer, en date du 12 décembre 1845.

Bureau du Greffier, le 15me jour de janvier 1864.

[illegible] E. H. LEHMANN, Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous [illegible] présentes concernent, salut—Attendu que William T. Hepp ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite [illegible]

[illegible]

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

1o—Une certaine portion de terre située dans le Deux-ième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Conti et Baronne [illegible]

[illegible]

Bureau du Greffier, le [illegible] jour de janvier 1864.

E. H. LEHMANN, Dep. Greffier.

Mary C. Berry vs A. P. C. Hyparted—Sixième DEUXIEME COUR de District de la Paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

J. S. WHITAKER.

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

A partir de MARDI, 6 octobre 1863, le convoi partira comme suit :

—DÉPARTS—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M.	chars à cheval	6 h. A. M.	chars à vap
7	"	7	"
8	"	8	"
9	"	9	"
10	"	10	"
11	"	11	"
12	"	12	"
1 heure P. M.	"	1 heure P. M.	"
2	"	2	"
3	"	3	"
4	"	4	"
5	"	5	"
6	"	6	chars à cheval

Le convoi, sur avertissement suffisant, s'arrêtera à la station de Gentilly. G. PANDELY, Surintendant.

15 oct

CIGARES, CIGARES.

200,000 CIGARES de pays de différentes marques, à vendre par E. J. HART & CO.
17janv— 77 et 79, Tchoupitoulas.

PLUS DE DISTANCE

DIVINATION ! PREDICTION !

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

21nov—3 Rue St. Louis, No 95

La Compagnie Express d'Adams

RUE DES MAGASINS, No 5,

SE charge de l'expédition de petits paquets et de paquets de valeur, de marchandises, d'échantillons et de billets de Banque, par chaque steamer de la malle, pour toutes les parties des Etats-Unis, par la voie de New York.

Elle expédie également des marchandises par le haut du fleuve, trois fois par semaine, par des messagers spéciaux, pour toutes les parties de l'Ouest et du Nord-Ouest, par la voie de Cairo et de Memphis.

On vient chercher et on livre à la Nlle-Orléans, sans frais extra, les articles qui doivent être envoyés par l'Express.

Tous les paquets expédiés par la voie de Cairo et de Memphis, doivent être accompagnés de permis de la Douane.

Pour les détails, les prix, etc., s'adresser à
6 nov— A. S. BLAKE, Agent.

AVIS.

LA société existant en cette ville, sous la raison RIMAILHO, NEYREY & CO, se trouvant dissoute depuis le 22 janvier 1864, par suite du décès de F. Neyrey, les soussignés restant chargés de la liquidation et continuant, depuis cette date, le même genre d'affaires sous la raison F. Rimailho & Espenan.

F. RIMAILHO.
C. ESPENAN.

M. RIMAILHO, sur le point de partir pour la France, saisit cette occasion pour prévenir ses clients qu'il chargera de ses ordres qu'ils voudront bien lui confier.

1 fév—10f

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

156, rue du Canal, près de la rue Baronne, a transféré son domicile dans l'ancienne maison du Dr. Porter où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

10fév—1m

MODES.

Mme RENAUD LEPETIT,

Encoignure Toulouse et Royale,

Entrée par la rue Toulouse.

Mme RENAUD LEPETIT, arrivant de Paris, annonce aux Dames qu'elle vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un salon de collection pour chapeaux et coiffures de dames et enfants.

PARURES DE BALS ET MARIAGES. 28jan—30

Propriétés à vendre.

Le soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses plusieurs belles propriétés situées dans les 1er, 2me, 3me et 4me Districts, plusieurs belles maisons rue de l'Esplanade—des terrains vagues—Une résidence vis à vis du dépôt des chars au Bayou St. Jean, mesurant 150 pieds de face au Bayou, sur 400 pieds de profondeur—Belle maison, &c. Une autre résidence à côté du dépôt des chars, mesurant 216 pieds de face au Bayou St. Jean, sur 485 pieds de profondeur, avec belle maison, &c.—Un îlet de terre borné par les rues St. James, Palmyre, Galvez et l'Avenue de Carrollton.—Trois belles résidences rue Jackson, 4me district,—156 terrains rue du Canal, au-dessous du dépôt des chars et l'Avenue Hagan. Pour plus amples renseignements, s'adresser à

E. FAUCHET, courtier,
1fév—1m Passage de la Bourse, No 56.

AVIS.

M. F. REMY, marchand de meubles, a l'honneur d'informer ses amis et sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son magasin rue Ste-Anne, encoignure Remparts, No 165, et qu'il continue la vente, l'achat, la réparation de meubles. Il s'occupe aussi de la tapisserie et fait les déménagements, le tout aux meilleures conditions. 10fév—15,16,20

HOTEL RAINBOW,

40............RUE TOULOUSE............40

CET HOTEL vient d'être mis en état de recevoir le public, par Mme A. Steinbache, successeur de Mme C. Lachenmeyer, ancienne propriétaire de l'Hôtel d'Orléans.

N. B.—Pension et logement par jour, par semaine et par mois.

Prets sur gages.

LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, lorgnettes, instruments de musique, pianos, meubles fins, soieries, velours, et tous autres articles de valeur portative, au Bureau de Prêt de la Louisiane, 65, St-Charles. Entrée privée, 104, Gravier. J. HART.

N. B.—On prête à la semaine, ce [illegible] piastres et plus, si la le faut. 3nov—1an

Chapeaux ! Chapeaux !

25, Rue des Magasins, 25.

LE soussigné offre à vendre aux citoyens de la Nouvelle Orléans un très beau choix de chapeaux français et américains, par colis ou par douzaine.

Il reçoit, par chaque steamer, un choix de chapeaux de nouveaux genres.

Manufacture à Brooklyn, New York.

14 nov—1an E. S. BENEDICT

VENTES JUDICIAIRES.

P. L. Jeannet vs Eugène Hatrel

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] de mars 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de la propriété ci-après décrite :

Un terrain situé à Faubourg du Bayou St. Jean, dans l'îlet borné par les rues dit Chemin du Bayou, et les rues Treme, des Marais et des Quartiers, dans le Deuxième District de cette ville, et mesurant 80 pieds de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de [illegible] pieds, plus ou moins, et face à la rue des Marais.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations consistent en une maison basse couverte en ardoises, ayant quatre chambres avec foyers, salle à manger, et galerie en arrière, 2 cabinets derrière, [illegible] basses en bois, couverte en bardeaux, ayant deux chambres avec foyer, un hangar ayant trois chambres, poulailler, jardin, devant, et diverses autres arbres fruitiers, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Dechole, à déc. [illegible], par acte au rapport de E. Bouny, notaire public en cette ville, en date du 16 juin 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 janv—fév 6 13 22—4

E. S. Miles vs Francis Burge.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, [illegible] de mars 1864 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite.

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Moreau, des Champs Elysées, Casa-Calvo et des Français, désignés par les Nos Deux et Trois, d'après un plan dressé [illegible] et déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent, mesure américaine, conformément au plan susdit, chacun trente pieds deux pouces de face à la rue des Champs Elysées, sur cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles et appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle Orléans, par acte au rapport du dit notaire Gottschalk, en date du [illegible] de mars 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5fev—[illegible]

J. M. Wilson, exécuteur testamentaire de Hiram King vs G. B. Seaborn

DEUXIEME COUR du District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 16 février 1864, à 11 heures de la Bourse des Encanteurs, rue Bourbon, entre Commune et Canal, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et l'adjudication de—

Un cheval bai saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

3 fev—10, 13, 16

La dame Louise Soniat Dufossat vs la dame Charlotte Emma Lacoste épouse de Henry Gaspard Rance et son 1r époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 23 février 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite dans la réquisition.

Un terrain situé dans l'ancienne Municipalité No 1, aujourd'hui le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, St. Philippe et des Ursulines et mesurant trente un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourbon, sur [illegible] pieds [illegible], conformément au plan dressé par J. A. [illegible], député arpenteur général, le 5 de septembre 1849 et déposé en l'étude de Wm Bower, autrefois notaire public en cette ville, et aussi conformément au plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur, en date du 2 novembre 1849, déposé dans le No 40 du livre de plans dep [illegible] en l'étude de D. J. Ricardo, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les bâtisses et améliorations consistent en une grande maison de résidence, à briques à deux étages, couverte en ardoises, avec basement [illegible] de chaussée, deux chambres, [illegible], et quatre chambres à coucher séparées par des portes à coulisses, [illegible] galerie fermée derrière, corridor [illegible], cuisine en briques à deux étages [illegible] appartements [illegible]. La maison porte le No [illegible] de la rue Bourbon.

Cette propriété appartient à la dite dame Rance, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Charles Hyacinthe Bernard, par acte au rapport de J. F. Jarreau, notaire public en cette ville, en date du 30 avril 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

21janv—[illegible] fév 1

Marianne Taymond veuve de Henry Joseph Dreux vs Franklin Perin.

COUR de Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Jefferson—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI 1er de mars 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les Cours des Tritons, St Joseph, Baronne et Carondelet—Les dits terrains sont désignés par les Nos QUARANTE ET QUARANTE-UN, d'après un plan dressé par M. Delachaise, en date du [illegible] et déposé en l'étude de M. Stringer, alors notaire public en cette ville. Le No Quarante mesure vingt-cinq pieds de face à la rue St Joseph, vingt-cinq pieds en arrière [illegible], cent vingt-[illegible] pieds de profondeur.—Le No Quarante-un mesure [illegible] pieds de face à la rue St Joseph, [illegible] pieds de profondeur, du côté de la rue Baronne.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible], par acte au rapport de F. C. Cavelier, notaire public en cette ville, et date du 21 février 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19jan—fév 5, 15, 23—mars 1.

Succession de feu Wm. K. Day, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 de janvier 1864 à moi adressé, par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 23 de février 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

QUATRE TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Colisée (ci devant Phillippe), Washington, Chestnut et Sixième, désignés par les numéros Trois, Quatre, Douze et Treize de l'îlet numéro Quatre vingt cinq, suivant le plan du faubourg Livaudais, dressé par Benj. Buisson, Voyer. Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir : Les Nos Trois et Quatre, chacun, cinquante pieds, plus ou moins, de face à la rue du Colisée, sur une profondeur de cent vingt pieds de profondeur, et les Nos Douze et Treize de face à la rue Chestnut, dans le fond à celui ci dessus décrit et mesurant chacun cinquante pieds, plus ou moins, de face à la rue Chestnut, sur cent vingt huit pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de Lucile Vivant, veuve de L. Lieteaud, à [illegible], par acte au rapport de Théodore Guyol, ci devant notaire public en cette ville, en date du 21 juillet 1853.

Conditions : comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.

22 jan—30, 8 fév, 16, 23

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureaux,

en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, et à des prix qui défient certainement toute concurrence.

REGISTRES DE COMMERCE,

TOUT FORMAT ET EPAISSEUR.

RELIURE – REGLURE.

Commission et importation directe.

FRANCIS BOUVAIN,

PAPETIER ET IMPRIMEUR

62, rue Bourbon, entre Bienville et Conti

Remède de Donnaud contre la Calvitie.

HUILE PRÉPARÉE DE PALME ET DE MACE,

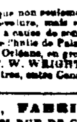

POUR CONSERVER RESTAURER ET EMBELLIR LA CHEVELURE.

C'EST l'article le plus agréable et le plus efficace qui ait jamais été vu. Le propriétaire a consacré tout son temps à le combiner et à le préparer. Chaque ingrédient est manipulé avec soin et employé dans les proportions convenables. Inutile de faire l'éloge de la préparation, qu'on l'essaie et on sera convaincu de son efficacité.

Les dames trouveront que non seulement il restaure, bruit et embellit la chevelure, mais encore qu'il est indispensable à la toilette à cause de son parfum délicat et de l'odeur délicieuse de l'huile de Palme et de Macé. A vendre à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, T. W. WRIGHT & Co. par 31, Chartres, entre Canal et Douane.

1er déc—3 m—3 ps et D

C. ROUYER, FABRICANT,

135 RUE DE CHARTRES, près l'Hôtel d'Orléans.

ALPHÉNIDE.

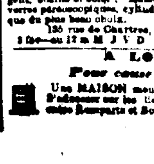

100 douzaines couverts à $10, $12 et $15 la douzaine ; cuillères à potage, à thé, à café, garantis pour huit ans.

Aussi, un bel assortiment d'articles d'église, ciboires, calices, chandeliers, &c. à très bon marché.

Achat d'Or et d'Argent.

Le soussigné vient de recevoir de France, par les derniers arrivages, un bel assortiment de lunettes et pince-nez en or, argent, écaille et acier ; Aussi, un grand assortiment de verres périscopiques, cylindriques et crystal du Mexique du plus beau choix. C. ROUYER, 135 rue de Chartres, près de l'hôtel d'Orléans.

3 fév—au 17 m M J V D

A LOUER,

Pour cause de départ,

Une MAISON meublée, avec écurie et remise S'adresser sur les lieux, rue du Canal No 18 entre Remparts et Bourgogne. 11 fév—6